



Dakar, le 03 Janvier 2017

**ANALYSE** : Délibération portant adoption des membres de la Commission Sociale

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES PARCELLES ASSAINIES,**

*Vu la Constitution,*

*Vu la loi n°2013-10 du 28 Décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Locales*

*Vu le décret 66-510 du 4 Juillet 1966 portant régime financier des Collectivités Locales ;*

*Vu l'arrêté Interministériel N°10830 M.E.F./M.INT du 1<sup>er</sup> Décembre 1993 relatif à la Nomenclature du budget des Collectivités locales,*

*Vu le PV d'installation du Bureau municipal en date du 21/07/2014*

*Après lecture du rapport de la Commission des Finances et des Affaires Economiques,*

En sa séance du 03 Janvier 2017

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** : Un avis favorable est donné au Maire pour la location d'un immeuble, abritant les services municipaux de la Commune des Parcelles Assainies, au titre de la gestion 2017.

**ARTICLE 2** : La dépense afférente à ce loyer sera imputable au service 361 compte 6302.

**ARTICLE 3** : La présente délibération sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

Dakar le 03 Janvier 2017

*Fait et délibéré en Mairie  
par les conseillers  
qui ont signé sur le registre*

Vu :

**Le Sous-préfet de l'Arrondissement**

